Image not found or type unknown

Location-gérance : le montant de la redevance

Fiche pratique publié le **05/03/2014**, vu **644 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La redevance vient rémunérer le propriétaire du fonds de commerce en contrepartie du transfert de la jouissance de son fonds au locataire-gérant.

La redevance peut être fixe ou variable et ainsi varier, par exemple, en fonction du chiffre d'affaires ou des bénéfices réalisés par le locataire-gérant.

La révision de la redevance peut être demandée chaque fois que, par le jeu d'une clause d'échelle mobile, elle se trouve augmentée ou diminuée de plus d'un quart.

Voir le guide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés